



DEL N° D028/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Septembre 2024

Date de convocation

30/08/2024

Date d'affichage

30/08/2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	10
Pouvoirs :	3
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2024 le 6 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARIE Emilie à Mme GENOS Cathy, MM : COURTECUISSÉ Charles à Mme TAQUET Sabine, JOLY Denis à M. BOURDON Philippe

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) non excusé(es) :

Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel

Secrétaire de séance :

Mme TAQUET Sabine

Objet : MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.5 « COMPÉTENCE ACTION SOCIALE » DES STATUTS DU SIVS

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 26/08/2013 portant création du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe (SIVS) ;

Vu les statuts du SIVS modifié le 18/05/2021,

Vu la délibération du 26 juin 2024 n° 17/2024 du SIVS portant ~~modification des statuts~~
« compétence Action Sociale » (article 6.5),

Considérant la volonté des communes membres du syndicat intercommunal de proposer des activités hors temps scolaires aux jeunes de 10 à 17 ans,

Considérant la nécessité de modifier les statuts du SIVS,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

Que Lors de la séance du 26 juin 2024, le Syndicat intercommunal de la vallée de la Scarpe (Syndicat mixte - SIVS) a décidé de procéder à la modification des compétences transférées dans le domaine de l'action sociale :

Article 6 - Compétences

6.5. Action sociale

Le syndicat exerce les compétences suivantes :

- En matière de petite enfance (0-3 ans) : construction, aménagement, création, entretien, gestion et fonctionnement d'une structure multi-accueil, mise en œuvre et gestion d'un relais d'assistant(e)s maternel(e)s ;
- En matière de jeunesse : **organisation d'activités hors temps scolaires pour les adolescents de 10 à 17 ans :**
 - **Une sortie en parc pour halloween : pour les jeunes de 12 à 17 ans,**
 - **Un séjour nature et découverte : pour les jeunes de 13 à 17 ans,**
 - **Un séjour nature et découverte aux vacances de pâques : pour les jeunes de 10 à 14 ans.**
- En matière de personnes âgées : organisation, participation au CLIC.

Qu'il revient au Conseil Municipal de statuer sur cette modification.

Demande :

Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification des statuts du SIVS telle que présentée ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Jean-Claude MESSAGER Président du SIVS et à Madame Valérie KRIEBUS responsable du Service de Gestion Comptable de WALLERS après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

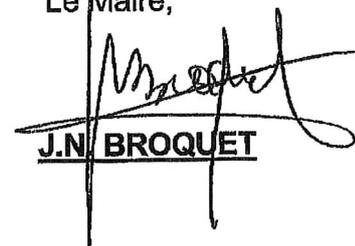
La secrétaire de séance,

Le Maire,

Sabine TAQUET



J.N. BROQUET



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D0282024**
Objet : **DEL 028/2024 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.5 DES STATUTS DU SIVS**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-09-06 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique : 059-215905944-20240906-D0282024-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20240906-D0282024-DE-1-1_0.xml	text/xml	882 o
Document principal (Délibération) Nom original : d282024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20240906-D0282024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	422.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 septembre 2024 à 16h29min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 septembre 2024 à 16h29min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 septembre 2024 à 16h29min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 septembre 2024 à 16h29min23s	Reçu par le MI le 2024-09-10